



L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise recrute,

Un(e)technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique – digues »

Emploi à temps complet (35h/semaine)

L'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise est un syndicat mixte créé en 2005. Territoire alpin situé à l'est du département de la Savoie, la vallée de la Tarentaise s'étend sur 1710 km² regroupant 30 communes en 5 communautés de communes. L'APTV assure l'animation du projet de territoire et du SCOT, mobilise des financements qui s'inscrivent dans un cadre contractuel, porte des études, mène des actions de communication et accompagne la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée.

Historiquement, l'APTV porte les outils contractuels sur l'eau, les milieux aquatiques et la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant de l'Isère en Tarentaise (contrat de bassin versant et PAPI).

En 2018, la compétence GEMAPI a été prise en charge par l'ensemble des intercommunalités du bassin versant et l'APTV intervient sur les missions suivantes :

- La construction et le pilotage des outils financiers ; un PAPI est à ce titre en cours de construction.
- L'accompagnement à la définition des stratégies et des programmes d'intervention des Gemapiens
- Un appui à l'identification des actions GEMAPI
- La coordination entre les politiques nationales et de bassins et les programmations locales,
- L'assistance technique aux actions opérationnelles des maîtres d'ouvrage du territoire (études et travaux)

La gestion des ouvrages de protection hydraulique telle que les digues fait partie intégrante de la compétence GEMAPI. A ce titre et depuis plusieurs années, l'APTV a développé et anime une mission d'amélioration des connaissances sur les ouvrages digues. Cette mission a permis d'identifier les ouvrages pouvant être regroupés au sein d'un système d'endiguement. Ainsi, une trentaine de systèmes d'endiguement sont à régulariser à court terme sur le bassin versant et une gestion harmonisée et cohérente de ce parc d'ouvrage est à organiser et définir pour les prochaines années.

Pour ces raisons, l'APTV crée un poste de technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique – digues » pour venir compléter l'équipe technique du service « eau et rivières » composée de 4 agents.

MISSIONS:

Les missions consistent à assister techniquement et administrativement les collectivités Gemapiennes du territoire et porteront principalement sur :

La définition, la régularisation des systèmes d'endiguement et l'amélioration de la connaissance sur les ouvrages de protection (digues, plages de dépôt, autres) :

- Diagnostiquer et déterminer les ouvrages de protection pouvant faire partie d'un système d'endiguement,
- Programmer et réaliser des études de danger au titre du décret digue du 12 mai 2015,
- Constituer des dossiers réglementaires loi sur l'eau,
- Consolider et actualiser la base de données sur les ouvrages (bancairisation, recensement, collecte de données complémentaires...),

- Assurer une veille juridique et technique,
- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire,

L'organisation de la gestion des digues et des ouvrages de protection hydraulique :

- Définir l'organisation à mettre en œuvre pour surveiller, entretenir et restaurer les ouvrages de protection hydraulique et torrentiel et participer à la mise en œuvre et à leur exécution,
- Identifier la gestion foncière des ouvrages inscrits à un système d'endiguement et participer à la rédaction des documents (convention, servitude, acquisition...)

Au-delà de ces missions, le/la technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique- digues » sera amené à participer à l'activité générale des missions du service "Eau et rivières" de l'APTV (participation à la construction des outils de planification et financiers, participation à des études de bassin versant).

Le/la technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique – digues » sera amené à réaliser des cahiers des charges, à rédiger des dossiers de demande de financement, à participer à des analyses d'offres, à suivre et encadrer des prestataires, à suivre des chantiers de travaux sur des ouvrages de protection ou pour des interventions en cours d'eau.

Les missions du/de la technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique – digues » sont sous l'autorité de la directrice et des vice-présidents en charge de l'eau. Le/la technicien(ne) « ouvrages de protection hydraulique – digues » interviendra systématiquement en collaboration avec la technicienne de rivière.

Les missions pourront évoluer selon besoins du service.

PROFIL :

- formation supérieure BAC+3 dans le domaine de l'environnement, de la gestion globale de l'eau, de la gestion des risques,
- **Connaissances requises en hydraulique** et plus particulièrement en hydraulique torrentielle, hydrologie, morphologie et dynamique torrentielle.
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales et des procédures de marché public,
- très bonnes capacités d'organisation et d'animation,
- bonnes connaissances du contexte technique, réglementaire et institutionnel dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques,
- forte capacité d'initiative, de négociation et de communication (écrite et orale),
- qualités d'analyse et de synthèse, disponibilité, dynamisme,
- utilisation d'outils informatiques et cartographiques (SIG).

CONDITIONS

- Poste basé dans les locaux de l'APTV à Moutiers (73), avec déplacements sur le territoire d'intervention et sorties terrain
- Véhicule de service
- Réunions en soirée selon les nécessités du service
- Rémunération selon expérience, CNAS, Plan de déplacement
- CDD de 1 an renouvelable

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au plus tard le 23 avril 2021 à :

Monsieur le Président
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 Quai Saint Réal
73600 MOUTIERS
aptv@tarentaise-vanoise.fr